

Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne

REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2016 à 18h30 Heures A la salle des rencontres à Saint-Priest-sous-Aixe

Présents : M. ARNAUD Sébastien, M. BARON, M. BARRY Philippe, M. BECHU, Mme BERNARD, M. BRIL (x2), M. CARPE, M. COUVIDAT, M. DELHOUME, M. FIACRE (x2), M. GARAUD, M. CELERIER, M. GUYONNAUD, Mme HERVY (x2), Mme. LEGOFF, M. COUTURIER, M. KAUWACHE, M. LAGRANGE, M. MOURET, M. PORTHEAULT (x2), M. PRECIGOUT, M. BALESTRAT, M. RIVET.

Pouvoirs : M. BALLOT à M. PRECIGOUT, Mme THEOLET à M. LAGRANGE, M. GUY à M. BARRY,

Absents / Excusés : M. BARA, M. BEAUDOU, M. COTTAZ, Mme CRUVEILHER, M. DELOMENIE, M. PETILLON, Mme DELAMOTTE, M. GUY, M. HEARN, M. JOACHIM, Mme LHOMME-LEOMENT, M. LONGEQUEUE, M. CESAIRE, M. RATIER, M. SARRE, Mme THEOLET.

Secrétaire de séance : M. FIACRE

Assistaient à la réunion : M. BRIZARD, M. RENOUEL, Mme BELLOIR

COMPTE RENDU

Présents : 27

Votants : 30

Dont pouvoirs : 3

La séance débute à 18h45, **M. BARRY** excuse l'absence de M. NAULEAU, Maire de la commune de Saint-Priest-sous-Aixe.

M. BARRY présente Mme BELLOIR secrétaire-comptable nouvellement arrivée au sein du syndicat.

M. BARRY présente également M. RENOUEL et le remercie pour son bon travail effectué durant le remplacement de Mlle BURGNET.

M. BARRY soumet ensuite à la validation le compte rendu de la séance du 29 mars 2016 qui n'appelle pas de remarques.

Il propose ensuite de passer à l'ordre du jour de la séance.

Modification du Comité Syndical

Mme MASNEUF et Mme MARSAUDON ont démissionné de la communauté de commune Porte Océane du Limousin / Saint Martin de Jussac. Elles seront remplacées par M. BARON et Mme BEAURY comme suppléante. **M. BARRY** accueille avec plaisir **M. BARON** au sein du comité syndical.

M. CESAIRE est désigné comme délégué suppléant de la commune de Vicq-sur-Breuilh.

La délibération n'appelle pas d'autres remarques et est adoptée à l'unanimité.

Adhésion de Saint Priest-Ligoure à la compétence n°3

M. BARRY donne lecture ensuite du projet de délibération.

La délibération n'appelle pas d'autres remarques et est adoptée à l'unanimité.

Amortissement : compléments

M. BARRY donne lecture du projet de délibération.

M. BARRY indique que les durées d'amortissements seront de 15 ans pour les dépenses d'investissement liées aux aménagements de sentier d'interprétation.

La délibération n'appelle pas d'autres remarques et est adoptée à l'unanimité.

DM n°1 au BP 2016

M. BARRY donne lecture du projet de délibération.

M. BRIZARD précise l'objet de cette décision modificative et indique qu'il doit y avoir, comme au vote du budget, équilibre de la DM : à 36.320 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Compte	Fonction	Opération	Augmentation	Diminution
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
2115 – Terrains bâtis	020		15.000	
2138 – Autres constructions	020		70.000	
2158 – Autres matériels et outillages	020		5.000	
4581-17 – Programme étangs 2014	833		45.000	
4581-21 – Programme étangs 2015-2016	833	17 21		36.320
RECETTES				
041 / 4582 – Opérations sous mandat				
4582-11 : Etude Gué Giraud	833		6.240	
4582-13 : Travaux seuils Glane (Tranche n°1)	833	11	55.000	
4582-14 : Travaux Ripisylve CRE (Tranche n°3)	833	13 14	37.440	

Mise en place temps partiel au sein du Syndicat d'aménagement du Bassin de la Vienne Modification du temps de travail

M. BARRY propose d'instaurer le temps partiel pour Mlle BURGNET suite à l'avis du CTP rendu et validé le 06 septembre 2016.

La délibération n'appelle pas d'autres remarques et est adoptée à l'unanimité.

Ouverture d'un service civique ; recrutement d'une personne

M. BARRY propose le recrutement d'un service civique pour le volume horaire de 24 H à compter du 1^{er} novembre 2016.

M. BARRY indique que l'adhésion est de 147.27 € et l'indemnité perçue pour le service civique recruté est d'environ 467.34 € et une indemnité de déplacement de 127 € par mois pour le syndicat.

Mme LEGOFF demande qui pourrait être recruté.

Mr BARRY répond qu'il n'a pas ciblé de personne pour le moment et passera par la voie normale de recrutement notamment un site internet dédié pour les services civiques.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Demande de subvention des Postes 2017

M. BARRY propose un nouveau projet de délibération et l'autorisation de faire les démarches nécessaires pour obtenir les aides financières.

Plusieurs élus demandent les raisons du retard de réponse des régions sur les dossiers 2015-2016.

M. BARRY répond que la fusion des Régions n'a pas simplifié l'organisation des services et a entraîné des retards importants dans l'instruction des demandes d'aides..

La délibération est adoptée à l'unanimité.

FINANCEMENT DES POSTES 2017					
Poste animateur coordonnateur contrat territorial des milieux aquatiques "Vienne médiane et ses affluents"					
Dépenses	Montant		Dépenses éligibles	Taux	Montant
Charges salariales	68232	Agence de l'Eau Loire Bretagne	80232	60%	48139.2
		Région	55000	20%	11000
Fonctionnement	15000	FEDER Plan Loire	78466.8	20%	15693.36
		Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne			8399.44
TOTAL	83232	TOTAL			83232
Poste animateur MAEc et Zones humides					
Dépenses	Montant		Dépenses éligibles	Taux	Montant
Charges salariales	31616	Agence de l'Eau Loire Bretagne	41616	60%	24969.6
		Région	41616	20%	8323.2
Fonctionnement	10000	FEDER Plan Loire	36358.4	0%	0
		Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne			8323.2
TOTAL	41616	TOTAL			41616
Poste animateur coordonnateur contrat territorial des milieux aquatiques "Bassin de la Briance"					
Dépenses	Montant		Dépenses éligibles	Taux	Montant
Charges salariales	31000	Agence de l'Eau Loire Bretagne	41000	60%	24600
		Région	41000	20%	8200
Fonctionnement	10000	FEDER Plan Loire	35650	20%	7130
		Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne			1070
TOTAL	41000	TOTAL			41000
Poste animateur "bus, communication, sensibilisation"					
Dépenses	Montant		Dépenses éligibles	Taux	Montant
Charges salariales	35000	Agence de l'Eau Loire Bretagne	45000	60%	27000
		Région	45000	0%	0
Fonctionnement	10000	FEDER Plan Loire	40250	20%	8050
		Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne			9950
TOTAL	45000	TOTAL			45000
Poste administratif (1/2 ETP)					
Dépenses	Montant		Dépenses éligibles	Taux	Montant
Charges salariales	13000	Agence de l'Eau Loire Bretagne	15000	60%	9000
		Région	0	0%	0
Fonctionnement	2000	FEDER Plan Loire	14950	20%	2990
		Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne			3010
TOTAL	15000	TOTAL			15000

Demande de subventions : entretien ZH 2017-2018

M. BARRY rappelle le plan de financement prévisionnel proposé pour l'entretien des zones humides en 2017-2018.

M. BARRY précise qu'une consultation des partenaires financiers sera effectuée sur cette base ainsi que toutes les démarches nécessaires à l'avancée de ce projet.

Le plan de financement est adopté à l'unanimité et validé, comme la délibération proposée.

DEPENSES			RECETTES			
FONCTIONNEMENT	Cout HT	Cout TTC		Dépenses éligibles	Taux	Subventions
Chantier d'insertion	∅	10.000 €	Agence de l'Eau Loire Bretagne	17.000	30 %	5.100 €
Personnel SABV	∅	1.500 €	Région Nouvelle-Aquitaine	17.000	50 %	8.500 €
INVESTISSEMENT	Cout HT	Cout TTC	Aides publiques		80 %	13.600 €
Matériels de clôtures et petits matériels	∅	5.500	S.A.B.V.		Solde	3.400 €
TOTAL		17.000 €	TOTAL			17.000 €

Demande de subventions suivi pesticides : seconde campagne

M. BARRY informe qu'une seconde campagne de suivi pesticides va être lancée en avril 2017.

M. BRIZARD indique qu'il souhaiterait faire 6 campagnes de mesure et 18 prélèvements. Il attend les premiers résultats pour en tirer des conclusions.

Mme LEGOFF demande si la 2^{ème} campagne sera à la même époque.

M. BRIZARD indique que cela se fait toujours de mars à novembre et suivra les conditions météorologiques.

M. BARRY explique que les analyses sont normées et rappelle que des subventions de partenaires financiers peuvent être perçues pour ce type de campagne.

M. PRECIGOUT demande s'il est prévu une information auprès des élus sur des expériences faites ailleurs.

M. BARRY répond que pour de nombreux cas, il demande de l'information sur les résultats de ces campagnes. Il explique que plusieurs communes ont signé une charte « zéro pesticides ». Des forums sont mis en place pour informer et sensibiliser les communes. **M. KAUWACHE** précise également que plusieurs communes se sont engagées sans nécessairement signer la charte.

M. BRIZARD prend la parole en expliquant que ces analyses permettent de se rendre compte des produits utilisés par tout le monde et pas uniquement les exploitants agricoles. Les méthodes d'analyses permettent néanmoins d'identifier précisément les produits et sous-produits donc les sources.

M. KAUWACHE pose une question sur la réglementation de l'épandage.

M. BARRY répond qu'une gestion adaptée et une réglementation existe mais précise que le syndicat n'a pas d'influence sur cette réglementation.

M. BRIZARD ajoute que les épandages doivent répondre à des grilles de qualité sur plusieurs paramètres dont la présence de métaux par exemple.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES			
		Organismes	Dépenses éligibles	Taux	Montant
Suivi pesticides et ions nitrates sur 3 points et 6 campagnes	8.500 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	8.500 €	60 %	5.100 €
		Région Nouvelle Aquitaine	8.500 €	20 %	1.700 €
		Autofinancement	8.500 €	20 %	1.700 €
TOTAL	8.500,00 € TTC ⁽¹⁾	TOTAL	100	8.500 € TTC	

Etude GEMAPI : proposition et demande de subventions

M. BARRY indique que les deux Lois NoTre et MAPTAM conduisent au transfert de la compétence GEMAPI.

M. BARRY propose un double objectif :

- Impact des lois sur les compétences et le périmètre du syndicat,
- Aide à la rédaction des nouveaux statuts du SABV

L'estimation est de 5.100 € HT, l'aide de l'Agence de l'eau Loire Bretagne est à hauteur de 80% et 20% reste à la charge de la collectivité.

La délibération n'appelle pas d'autres remarques et est adoptée à l'unanimité.

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES			
		Organismes	Dépenses éligibles	Taux	Montant
Etude GEMAPI	6.120 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	6.120	80 %	4.896 €
		Autofinancement	6.120	20 %	1.224 €
TOTAL	6.120 € TTC	TOTAL	100	6.120 € TTC	

Demande de subventions programme étang 2016/2017 – Contrat territorial des milieux aquatiques « Vienne médiane et ses affluents »

M. BARRY donne la parole à **M. BRIZARD**.

M. BRIZARD explique que les délais actuels d'instruction des dossiers par les services régionaux en raison des explications données dans le début de la réunion ont entraîné un retard important des dossiers. Il suggère de faire une demande de financement en mutualisant 2 années de programmation du contrat territorial des milieux aquatiques pour essayer de rattraper ce retard en proposant une démarche plus active envers les propriétaires à l'aide d'un appel à projets. **M. BRIZARD** ajoute qu'aucun financement n'est fait par le syndicat, ils viennent des partenaires financiers et des propriétaires.

La délibération n'appelle pas de remarques et est adoptée à l'unanimité.

Demande de subventions : étude sur les seuils du bassin versant de l'Aixette

M. BRIZARD précise que les propriétaires ont donné un accord de principe pour réaliser les travaux sur la Glane et une étude complémentaire. Cela se composerait de :

- 12 sites sur l'Aixette
- 11 sites sur les affluents

La délibération n'appelle pas d'autres remarques et est adoptée à l'unanimité. Un appel d'offres sera initié.

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES			
		Organismes	Dépenses éligibles	Taux	Montant
Etude technico économique de seuils sur le bassin versant de l'Aixette	60.000 € HT	Agence de l'Eau Loire Bretagne	60.000 €	60 %	36.000 €
		Région Nouvelle-Aquitaine	60.000 €	20 %	12.000 €
		Autofinancement	60.000 €	20 %	12.000 €
		TOTAL	60.000 € HT	TOTAL	100

Demande de subventions : restauration de ripisylve contrat territorial des milieux aquatiques « Bassin de la Briance » - Tranche n°1

M. BRIZARD indique que la demande de subventions va être faite si le comité syndical le valide, elle permettra d'initier des premiers travaux du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne sur le bassin de la Briance.

La délibération n'appelle pas d'autres remarques et est adoptée à l'unanimité. Un appel d'offres sera initié.

Questions diverses

M. BRIZARD indique que trois sorties du bus auront lieu avec un quizz sur le bassin de la Briance et information lors de l'enquête publique.

M. BARRY informe qu'un mois d'enquête publique aura lieu pour l'effacement du Gué Guiraud en novembre.

M. BARRY informe que le web documentaire se poursuit. **M. BECHU** demande la date de mise en ligne du web documentaire. **M. BRIZARD** explique qu'il devrait être mis en ligne fin 2016 ou en début d'année 2017.

M. BARRY exprime sa surprise lors de la réalisation d'une pêche électrique effectuée sur la Vienne, dans le cadre de travaux de réfection du barrage de la Mie et Vienne, que sur 100 m², plus de 15 silures ont été récupéré et remis à l'eau. Il s'est adressé au Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques et aux pêcheurs pour savoir si les silures sont néfastes ou non car il lui semble qu'ils envahissent notre rivière. Une étude intéressante lui a été envoyée, elle est à disposition des élus qui la demanderaient.

Mme HERVY demande si toutes les écoles ont été contactées pour informer de l'existence du bus pédagogique. **M. BARRY** explique le bus pédagogique a bien été sollicité et que ceux qui voudraient l'intervention de celui-ci n'hésitent pas à le demander. Un courrier de présentation a été transmis à toutes les écoles. **M. BALESTRAT** explique que l'intervention du bus pédagogique a bien fonctionné sur les écoles et sur le marché de St Junien. **M. BARRY** annonce que le bus a reçu le 1^{er} prix des collectivités (1.500€) et que celui-ci est autant pour les enfants que pour les adultes.

M. BARRY informe de l'attribution de 2 marchés à SOTEC pour l'aménagement de seuils sur la Glane et de petits ouvrages communaux (tranche n°1) sur la Ligoure et la Breuilh.

M. BARRY décide de clore la séance vers 20H10.